

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que Monsieur Mangen Nicolas a demandé auprès de l'Administration de l'Environnement une autorisation relative à l'exploitation des écuries et des centres équestres à Bertrange, Ferme de Beaufort, commune de Bertrange.

La présente publication a été faite selon les dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Schouweiler, le 06 septembre 2024

La bourgmestre,
(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,
(s.) Jeff BUFFADINI p.d.